CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 6 juillet 2015, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Pascal Lambert,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 3 juillet 2015;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

- Ministère des Transports/Autorisation de signature du contrat pour le déneigement, le déglaçage et la fourniture des matériaux des rues Saint-Joseph et de l'Hôtel-de-Ville;

2015-07-234 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition de la conseillère madame Noëlla Comtois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN 2015 :

2015-07-235 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2015 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2015-07-236 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de juin 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2015-07-237 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 145 964,77 $ (dépôt direct des salaires) et 753 109,61 $ pour le mois de juin 2015 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente;

QUE ce conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer de juillet 2015, totalisant 13 880,61 $, tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – JUIN 2015 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault, au 30 juin 2015.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame France Gendron au 31 mai 2015.

LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS AU SERVICE DE L'URBANISME :

Conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des employés embauchés au service de l'urbanisme au 30 juin 2015, soit monsieur Philippe Gaudette.

INDICATEURS DE GESTION 2014 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport des indicateurs de gestion 2014.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DAVID BRINDLE :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/10-1 soumise par monsieur David Brindle concernant l'immeuble situé au 8, boulevard Beaumier (lot numéro 4 906 944);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 17 juin 2015;

2015-07-238 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DAVID BRINDLE :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/10-1 concernant la propriété de monsieur David Brindle soit acceptée afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 1,2 mètre de la ligne de terrain latérale, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 juin 2015.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JASMIN FORTIER :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/11 soumise par monsieur Jasmin Fortier concernant l'immeuble situé au 13, rue Richardson (lot numéro 4 905 961);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 17 juin 2015;

2015-07-239 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/11 concernant la propriété de monsieur Jasmin Fortier soit acceptée afin de permettre l'implantation d'une piscine à 1,15 mètre de la ligne de terrain latérale, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 juin 2015.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR ÉRIC DESHARNAIS :

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation déposée le 2 juin 2015 par monsieur Éric Desharnais pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 4 905 314 est conforme au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Éric Desharnais consiste à permettre l'usage « service de découpe de viande à forfait » dans sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'usage est permis par le Règlement de zonage numéro 045-2003 en vigueur et que toutefois, le projet est assujetti aux dispositions applicables de l'article 4.3 du Règlement de zonage numéro 045-2003, lesquelles concernent les activités intégrées à l'habitation;

2015-07-240 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil appuie la demande présentée par monsieur Éric Desharnais et en recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

AUTORISATION/INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR LA RUE DU LAC ET COIN DE LA RUE SAINT-LOUIS :

2015-07-241 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

AUTORISATION/INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR LA RUE DU LAC ET COIN DE LA RUE SAINT-LOUIS : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement à la *Gouge du Roi inc.* de Victoriaville et l'installation d'une enseigne au coin des rues du Lac et Saint-Louis au montant estimatif de 4 000 $.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

ACCEPTATION/PLAN D'INTERVENTION 2015 :

2015-07-242 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve le plan d'intervention en date du 25 mai 2015 de la Ville de Warwick et de son annexe 5 révisé le 1er juin 2015, le tout tel que préparé par les *Services Exp inc.* et joint en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

TECQ 2014-2018/APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2015-07-243 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MANDAT/GESTION DE L'AMIANTE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX :

2015-07-244 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal accepte et autorise le paiement de la proposition de services présentée et préparée par monsieur Pier-Olivier Fontaine, ingénieur et chargé de projets chez *Terrapex ltée* en date du 12 juin 2015, consistant à la réalisation d'un registre identifiant la présence d'amiante à l'endroit de plusieurs bâtiments et propriétés de la Ville de Warwick, le tout au montant de 2 400 $ plus les taxes applicables.

Adoptée.

MANDAT NOTAIRE/CESSION D'UNE PARTIE DE LA RUE BISSONNETTE :

2015-07-245 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Me Luce Lagacé, notaire, de Victoriaville soit mandatée pour préparer un acte notarié concernant la cession par *Gestion Jean-Claude Méthot inc.* à la Ville de Warwick, d'une partie de l'assiette de la rue Bissonnette connue et désignée comme étant une partie du lot 4 906 560;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX/ACCEPTATION DES LETTRES D'ENTENTE NUMÉROS 6, 7 ET 8 :

2015-07-246 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte les lettres d'entente numéros 6, 7 et 8 définissant la création de nouveaux postes au sein des services administratifs et des travaux publics;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 174-2013/ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT :

2015-07-247 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte l'offre qui lui est faite de la *Financière Banque Nationale inc.* pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2015 au montant de 365 400 $ effectué en vertu du Règlement d'emprunt numéro 174-2013. Ce billet est émis au prix de 98,359 CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 200 $	1,75 %	13 juillet 2016
14 600 $	1,90 %	13 juillet 2017
15 000 $	2,00 %	13 juillet 2018
15 300 $	2,10 %	13 juillet 2019
306 300 $	2,25 %	13 juillet 2020

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 174-2013/ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT : (SUITE)

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.

RÉGLEMENT NUMÉRO 174-2013/ÉMISSION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS ET AUTORISATION DE SIGNATURES :

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Ville de Warwick souhaite emprunter par billet un montant total de 365 400 $:

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de $
174-2013	365 400 $

CONISDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

2015-07-248 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 365 400 $ prévu au Règlement d'emprunt numéro 174-2013 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 13 juillet 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	14 200 $
2017	14 600 $
2018	15 000 $
2019	15 300 $
2020	15 800 $ (à payer en 2020)
2020	290 500 $ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Warwick émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 juillet 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement d'emprunt numéro 174-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

CAZA MARCEAU + SOUCY BOUDREAU AVOCATS/OFFRE DE SERVICES POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS :

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats *Caza Marceau + Soucy Boudreau* a présenté à la Ville de Warwick un service illimité de consultations téléphoniques pour toutes les personnes de notre choix dans notre organisation au coût de 400 $ plus les taxes applicables pour une année;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

CAZA MARCEAU + SOUCY BOUDREAU AVOCATS/OFFRE DE SERVICES POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS : (SUITE)

2015-07-249 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte l'entente de services présentée par le cabinet *Caza Marceau + Soucy Boudreau avocats* de Laval et en autorise le paiement au montant de 400 $ par année, le tout tel que proposé par Me Rino Soucy dans sa lettre du 14 mai 2015.

Adoptée.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VICTORIAVILLE-WARWICK/APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 :

2015-07-250 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve les états financiers au 31 décembre 2014 de l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* concernant l'ensemble immobilier des projets de Warwick.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LA SALLE DU CONSEIL :

2015-07-251 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement du mobilier de bureau à *Accès Design* de Warwick au montant de 3 740 $ plus les taxes applicables.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

TECHSERVICE/PANNEAU DE CONTRÔLE POUR LA STATION DUPLEX ALTERNATEUR 1,5 HP POUR LA CONDUITE DE LA RUE PERREAULT :

2015-07-252 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement d'un panneau de contrôle duplex alternateur 1,5 HP pour la conduite de la rue Perreault chez *Techservice* de Victoriaville au montant de 8 879 $ plus les taxes applicables et l'installation, le tout conformément à la soumission numéro 1114 du 25 mai 2015.

Adoptée.

AUTORISATION/TRAVAUX DE RECHARGEMENT POUR LE RANG DES CHALETS :

2015-07-253 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Fransois Martel, soit autorisé à faire effectuer les travaux de rechargement d'une partie du rang des Chalets sur une distance approximative de 2 200 mètres par l'entrepreneur ayant déposé une soumission conformément aux résolutions numéros 2015-04-128 et 2015-04-129 adoptées le 7 avril 2015;

QUE ce conseil autorise le paiement des travaux qui ne devront pas excéder les montants suivants (taxes non incluses) :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/TRAVAUX DE RECHARGEMENT POUR LE RANG DES CHALETS : (SUITE)

- Le ciment et la pierre concassée 0-20 ..... 65 340 $;
- La niveleuse et le rouleau ..... 5 000 $;

QUE le financement des travaux sera effectué par une appropriation au montant de 80 000 $ à même le fonds local des carrières et sablières.

Adoptée.

AUTORISATION/TRAVAUX DE RECHARGEMENT POUR LE RANG 2 :

2015-07-254 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Fransois Martel, soit autorisé à faire effectuer les travaux de rechargement d'une partie du 2e rang sur une distance approximative de 2 600 mètres par l'entrepreneur ayant déposé une soumission conformément aux résolutions numéros 2015-04-128 et 2015-04-129 adoptées le 7 avril 2015;

QUE ce conseil autorise le paiement des travaux qui ne devront pas excéder les montants suivants (taxes non incluses) :

- Le ciment et la pierre concassée 0-20 ..... 77 220 $;
- La niveleuse et le rouleau ..... 6 000 $;

QUE le financement des travaux sera effectué par une appropriation au montant de 95 000 $ à même le fonds local des carrières et sablières.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT/DEMANDE POUR LA PRÉSENCE DE POMPIERS LORS DE LEUR FÊTE FAMILIALE DU 22 AOÛT PROCHAIN ET PRÉSENCE DE LA MASCOTTE REXTINCTEUR :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 2 juin 2015, la Municipalité de Saint-Albert demande la présence des pompiers de Warwick pour les feux d'artifice présentés lors de leur fête familiale du 22 août 2015;

2015-07-255 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise deux (2) pompiers avec un camion pompe et la mascotte Rextincteur à être présents durant les feux d'artifice utilisés à la fête familiale du 22 août prochain à Saint-Albert.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE BUNKERS ET DE BOTTES :

2015-07-256 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat de treize (13) bunkers pour le service incendie;

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de seize (16) paires de bottes au montant ne devant pas excéder 5 600 $ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

AUTORISATION/FORMATIONS EN GESTION DES INTERVENTIONS, EN SÉCURITÉ CIVILE ET DE MISES À FEU :

2015-07-257 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de formation en gestion des interventions pour les huit (8) officiers au Centre de formation de Victoriaville au montant de 1 600 $ plus les taxes applicables, les frais de déplacements et de repas;

QUE ce conseil autorise également le paiement des frais de formation pour les mises à feu pour les trente (30) pompiers à *Formation Flash inc.* de Laval au montant estimatif de 12 000 $ plus les taxes applicables, les frais de formation et de repas;

QUE de plus, ce conseil autorise le paiement des frais de formation introduction en sécurité civile pour le personnel et les élus affectés au plan de mesures d'urgence à la firme *Sécurité civile Landry inc.* de Mont Saint-Hilaire au montant de 195 $ par personne plus les taxes applicables et les frais de repas;

QUE les pompiers seront payés au tarif horaire, soit selon le salaire minimum en vigueur conformément à la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies;

QU'un montant de 12 000 $ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE/PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE III :

2015-07-258 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la présentation des projets pour l'installation de jeux d'eau au parc Yvon-Paré et de luminaires aux abords de la piste cyclable dans le secteur urbain au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Warwick à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Warwick désigne le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

REMPLACEMENT CONGÉ DE MALADIE/AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET AGENTE DE COMMUNICATION PAR INTÉRIM :

2015-07-259 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

REMPLACEMENT CONGÉ DE MALADIE/AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET AGENTE DE COMMUNICATION PAR INTÉRIM : (SUITE)

QUE ce conseil autorise l'embauche de madame Marie-Michèle Caron au poste de coordonnatrice des loisirs et agente de communication par intérim en remplacement de madame Josée Talbot, présentement en congé de maladie, à compter du 6 juillet 2015, ses conditions salariales étant conformes aux dispositions contenues dans la politique de gestion du personnel-cadre, son salaire étant fixé à la classe F, échelon 2 de la grille salariale en vigueur pour le personnel-cadre.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC/PAIEMENT DE LA COTISATION POUR 2015-2016 :

2015-07-260 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les frais d'adhésion annuelle pour 2015-2016 de la directrice de l'urbanisme, madame Véronique Tétrault à l'*Ordre des urbanistes du Québec* et en autorise le paiement au montant de 744,72 $ plus les taxes applicables.

Adoptée.

CLUB HOLSTEIN DES BOIS-FRANCS/INVITATION À LA 70E ÉDITION DU PIQUE-NIQUE HOLSTEIN QUÉBEC :

2015-07-261 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement de deux (2) billets au montant de 60 $ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, pour le pique-nique du *Club Holstein des Bois-Francs* qui se tiendra le 10 juillet prochain à Saint-Christophe-d'Arthabaska.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE ET TOURNOI DE GOLF ANNUEL :

2015-07-262 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de la cotisation annuelle 2015 à titre de gouverneur de l'*Association des gens d'affaires de Warwick* au montant de 500 $ taxes incluses;

QUE ce conseil autorise également le paiement d'une publicité pour le tournoi de golf de l'*Association des gens d'affaires de Warwick* le 19 août prochain au *Club de golf Canton* de Warwick au montant de 125 $ plus les taxes applicables et ainsi que deux (2) billets pour le golf au montant de 170 $ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/COLLOQUE DE LA ZONE 07 :

2015-07-263 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/COLLOQUE DE LA ZONE 07 : (SUITE)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée soient autorisées à participer au colloque annuel de l'*Association des directeurs municipaux du Québec* le 17 septembre 2015 à Bécancour;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription (incluant le dîner) au montant de 200 $ taxes incluses et des déplacements.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2015-07-264 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de juin 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2008 CONCERNANT LES ANIMAUX :

2015-07-265 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 200-2015 modifiant le Règlement numéro 114-2008 concernant les animaux.

Adoptée.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRE NOUVELLE :

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT, LE DÉGLAÇAGE ET LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX DES RUES SAINT-JOSEPH ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE :

2015-07-266 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, soit autorisé à signer le contrat pour le déneigement, le déglaçage, la fourniture du site d'entreposage, la manutention, le transport et le chargement des matériaux pour les rues de l'Hôtel-de-Ville et Saint-Joseph avec le ministère des Transports, et ce, pour et au nom de la Ville de Warwick, le contrat étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Monsieur Martin Vaudreuil informe les gens qu'ils peuvent encore s'inscrire en ligne ou sur place pour l'évènement « Fort dans la course » du 12 juillet prochain. Également, il mentionne que les employés de la Ville travaillent actuellement à faire la mise à jour des panneaux de signalisation dans le secteur rural. Aussi, il fait part que les travaux de nettoyage de fossé sont effectués à l'intérieur d'un délai d'un an par la MRC d'Arthabaska, et ce, dû à l'embauche de nouveaux effectifs.

RAPPORT DES COMITÉS : (SUITE)

Madame Noëlla Comtois invite la population aux Mardis de la culture, mardi le 7 juillet ainsi qu'à l'exposition qui s'y tient présentement à la maison de la culture.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Madame Nathalie Dion veut savoir si le conseil municipal a pris une décision concernant sa demande déposée le 18 juin dernier pour le terreplein de la rue Perreault.

Monsieur Carl Veilleux demande si le pavage sera réparé dans le rang des Érables.

Madame Manon Tardif mentionne qu'il y aurait un trou à réparer dans la courbe de la rue Richardson.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2015-07-267 À vingt heures neuf, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, Maire	Lise Lemieux, g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière